



REGLEMENT

INTER-DEPARTEMENTAL MINIMES

Stade Municipal d'Obernai
Le Dimanche 5 juillet 2026

- * 2 athlètes maximum par épreuve
- * 2 épreuves maximum par athlète (hors relais)
- * Chaque département participant doit fournir 2 officiels
- * L'athlète ayant la meilleure performance comptera pour le classement
- * le classement se fera à la place
- * Points attribués par épreuve : (exemple sur 10 CD: 1^{er} 10pts, 2^e 9pts, etc..)
- * Points attribués pour le relais : doublé
- * Non participation, abandon : pas de points

Montées des Barres :

1ere barre : Hauteur Femmes: 1m15
Hauteur Hommes : 1m30

Perche Femmes : 1m60
Perche Hommes : 2m40

Les montées de barre seront de 5 en 5 pour la hauteur et de 10 en 10 pour la perche.

Chaque département devra informer au comité organisateur (wuttmann.vero@wanadoo.fr) sa participation ou non pour le 20 juin 2026, dernier délai.

Ensuite chaque département devra envoyer ses compositions d'équipes pour le 28 juin 2026 dernier délai ainsi que les officiels mis à disposition à wuttmann.vero@wanadoo.fr)